» Il y a, toutefois, lieu de regretter que le propriétaire de ce manège, ayant obteau l'autorisation de la mairie de s'installer à cet endroit, n'ait pas été protégé par elle.

» Après les manifestations qui se sont produites dans ces conditions les années précédentes, il eût été sage de la part de la municipalité de refuser à cet industriel l'autorisation qu'il sollicitait. On eût évité ainsi des ennuis et des embarras.

» Les dégâts faits à l'établissement de ce Prussien par la foule ont été évalués hier par l'architecte de la ville : une indemnité lui sera accordée, mais défense expresse lui a été signifiée de séjourner davantage à cet endroit.

Nous reçevons au dernier moment la dépêche suivante :

Nancy, 7 juin.

Pendant que la police et les autorités surveillaient, hier soir, les abords du carrousel allemand, une centaine d'étudiants se sont rendus devant la maison du maire en criant : « A bas Vollandt ! »

Le carrousel allemand a quitté Nancy.

Le vol du Faubourg-Poissonnière. — Huit arrestations. — Nos lecteurs se souviennent du vol important qui fut commis dans la nuit de samedi à dimanche dernier, rue du Faubourg-Poissonnière, 115, chez MM. Larez et Cᵉ, commissionnaires en marchandises.

A la suite d'une minutieuse enquête habilement dirigée par M. Mironneau, commissaire de police, trois des auteurs de ce vol ont été mis hier en état d'arrestation.

Ils se nomment : François Siest, dix-neuf ans; Emile Regnier, dix-huit ans; Auguste Bertrand, dix-sept ans.

Ils appartiennent tous à une bande bien organisée, dite « bande des enfonceurs de portes. »

Voici, d'après les aveux qu'ils ont faits à M. Mironneau, comment et à la suite de quelles circonstances ce vol a été accompli :

Les trois malfaiteurs cités plus haut fréquentaient assidûment un débit de vin mal famé qui est situé au nº 60 de la rue du Faubourg-du-Temple et porte l'enseigne : « La Cave ». C'est là qu'ils firent la connaissance d'un bandit du nom de Charlot, condamné il y a deux ans, par contumace, à la peine de mort pour assassinat, par les tribunaux belges; puis, plus tard, celle d'un nommé L..., qui avait été pendant treize mois employé chez M. Lamota, représentant de MM. Larez et Cie.

Ce dernier ayant fait connaître à Charlot qu'il y avait, rue du Faubourg-Poissonnière, 115, un « bon coup à faire, » la bande se réunit, le samedi soir, au bal Favier.

A dix heures, ils descendirent et allèrent s'installer dans un débit de vin de la rue d'Albouy. Charlot seul mangea, les autres burent.

Son repas pris, il quitta ses camarades et alla faire une inspection des volets du magasin Lamota; après quoi, il revint chercher ses complices.

Charlot, qui dirigeait cette opération, plaça Bertrand et Regnier en observation, l'un rue de Bellefond, l'autre rue Lafayette; puis, il descella un des volets, brisa une vitre et, à l'aide du bras, ouvrit l'espagnolette d'une fenêtre.

Il fit passer le premier, Siest, qui, en sautant, tomba sur des éclats de vitres et se blessa à la main.

Il entra lui-même après, avec l'ex-employé de la maison.

Après avoir fait le tour de la pièce et inspecté tout ce qui s'y trouvait, il alla droit au coffre-fort et l'ouvrit avec la clef même qu'il avait, on ne saurait dire comment, en sa possession.

Il jeta à terre les papiers qu'il renfermait, fit main basse sur les pièces d'or et valeurs, après quoi il fit approcher ses camarades, qui prirent par poignées les bijoux qui y étaient enfermés, et, entre autres, près de 15 broches en diamants.

A ce moment, Siest, ayant entendu du bruit au dehors, voulut fuir. Une scène terrible se passa entre lui et Charlot.

Charlot sortit un revolver chargé, menaçant de faire feu sur celui qui tenterait de fuir; il souffleta même Siest, qui dut rester jusqu'au bout.

Le vol commis, Charlot disparut, emportant tout l'argent; ses complices ne l'ont point revu.

Une escroquerie à la Bourse de Londres. — Nous lisons dans le *Globe* :

L'escroquerie scandaleuse qui a été opérée hier, aux depens de la Bourse de Londres, dépassé tout ce qui s'est vu jusqu'ici en ce genre. Il n'y a pas, croyons-nous, d'exemple dans l'histoire d'un aussi audacieux abus du nom d'un premier ministre pour exécuter un coup de Bourse.

Un spéculateur sur les obligations péruviennes, qui avait commencé par dérober au ministère de l'intérieur une feuille à en-tête officiel, pour donner l'apparence de l'authenticité au faux qu'il méditait, écrivit au secrétaire de M. Gladstone, une note qui disait que le premier ministre venait de recevoir une dépêche du président de la République du Chili, dans laquelle celui-ci annonçait que le gouvernement chilien garantissait, à partir du 1er juillet prochain, un intérêt de 4 0/0 pour les obligations péruviennes, et liquiderait en outre les intérêts arriérés au taux de 2 0/0.

Le secrétaire de la Bourse, prenant le document pour authentique, le transmit immédiatement au bureau des actions et emprunts, qui le fit publier sans désemparer. Il s'ensuivit une scène étonnante. Les « bulls » (le parti des haussiers) offrirent n'importe quel prix pour cette valeur devenue subitement aussi précieuse, tandis que les « bears » (le parti des baissiers) envoyèrent les Chiliens, petits et grands, à tous les diables.

Un moment, le 5 0/0 Péruvien était coté 50 0/0 plus haut que les cours d'ouverture, et encore à ce prix ces valeurs eussent été bon marché, si la nouvelle avait été vraie. Une valeur, portant 4 0/0 d'intérêt avec la garantie du Chili, vaudrait 80 fr., en jugeant d'après les cours actuels des titres chiliens, et comme les Péruviens n'ont jamais monté au delà de 15, les acheteurs semblaient être sur du velours. Malheureusement, leur joie fut de courte durée. Une communication officielle annonça la fraude.

On ne connaît pas encore l'auteur du coup.

Un acte de courage. — Nous signalons le curé de Tresserve (Savoie), au ministre des cultes, pour qu'il lui fasse supprimer son traitement.

Dimanche dernier, un chien enragé traversait Tresserve, mordant tous les chiens qu'il rencontrait.

M. l'abbé Beauchamp, curé de la paroisse, se mit courageusement à la poursuite de l'animal, qu'il atteignit et abattit avec un revolver; — ce chien, de race de boule-dogue grande taille, aurait pu causer de grands malheurs, sans la promptitude et le dévoûment de l'abbé Beauchamp.

On nous écrit que les habitants de la commune ont adressé une pétition au préfet à l'effet de demander une médaille d'honneur pour leur curé.

Le mendiant incendiaire. — On nous écrit de Gien :

« Un misérable incendiaire vient d'être écroué à la prison de cette ville. Ses méfaits sont nombreux. Sorti le 14 mai de la maison d'arrêt de Beaugency, Alfred Tinseau, originaire d'Ingrones (Loiret), prenait la route de Gien et mettait à Dampierre le feu dans deux propriétés, puis il arrivait à Gien, où il mendiait dans la journée du 18 ; le soir, il prenait la route de Bourges, il essayait de brûler la maison d'un sieur Boutin, et un autre corps de logis à Chézeau ; n'ayant pu y réussir, il se dirigea sur la ferme de Vieux-Cours, et bientôt un incendie considérable éclatait.

» Cet incendie était à peine éteint qu'un second s'allumait, à quatre kilomètres plus loin, au lieu dit Les Bruyères, et bientôt une maison forestière était la proie des flammes.

» Ce désastre ne devait pas être le dernier, car deux kilomètres plus loin, trois corps de bâtiments flambaient au hameau de la Roche.

» Le maréchal-des-logis Chastel, de la brigade de Gien, en présence de ces sinistres, partait au galop pour prévenir la brigade de Coullons, donnant également l'ordre aux gendarmes Plotard et Prieur de fouiller la contrée.

» C'est à trois heures du matin qu'ils rencontrèrent deux de leurs collègues de Coullons, qui étaient parvenus à s'emparer de l'incendiaire, qui fit des aveux complets.

» Tinseau est idiot, il est âgé de trente-cinq à quarante ans. Il aurait pu continuer ses ravages, si à La Roche il n'était tombé à l'eau en voulant se sauver, ce qui mouilla ses allumettes et le mit dans l'impossibilité de nuire.

» L'un des fermiers de la Roche, le sieur Villony, a succombé des suites de la frayeur que lui a causée la perte de sa propriété. »

Un fonctionnaire infidèle. — Un habile homme dans son genre c'est le directeur du bureau des postes et télégraphes d'Ijsendijk, en Hollande, dont notre correspondant d'Amsterdam nous raconte les exploits en ces termes :

Ce fonctionnaire nommé P., marié et père d'un enfant, remplissait des mandats-poste au nom de sa femme à l'adresse des principales maisons de banque de Hollande et de Groningue, et chargeait celle-ci de lui acheter des effets de banque pour le montant des sommes expédiées. Les effets envoyés, il en percevait le montant.

Afin de justifier l'expédition extraordinaire de ces sommes — des mandats de milliers de florins sont rarement expédiés — il écrivait à ses collègues des bureaux de postes intéressés qu'une vieille dame, faisant beaucoup d'opérations en effets, avait jugé ce mode d'envoi, comme le plus sûr, après les vols commis récemment à Breda.

Malgré cette déclaration on conçut quelque défiance et l'administration supérieure des postes fut avertie. En suite de cette dénonciation un inspecteur arriva à Ijsendijk afin d'ouvrir une enquête et de procéder s'il y avait lieu à l'emprisonnement du fonctionnaire infidèle. Avant de se rendre au bureau des postes l'inspecteur en fit garder les issues par des escoudes de police. Puis il se présenta chez le percepteur et lui demanda des explications. Celui-ci affecta de ne pas être peu stupéfait de la visite de son supérieur et des doutes émis sur sa délicatesse, mais il gagna du temps et désarma son interlocuteur en prétendant que l'argent des différents mandats avait été versé chez l'agent du trésor du Sas de Gand.

Pendant que l'inspecteur se trouvait encore en conférence avec le percepteur dans le bureau, arriva de la Haye une communication télégraphique adressée audit inspecteur et ordonnant à celui-ci de faire arrêter le coupable P... Mais ce fut P... lui-même qui reçut cette dépêche ; il fit semblant de la déchiffrer et avec le plus grand calme, il prétendit que le contenu en était une justification complète de lui, l'accusé, et qu'il était dit dans ce télégramme que les soupçons élevés contre lui étaient le résultat d'une négligence et d'un malentendu.

L'inspecteur, absolument dominé par le sang-froid superbe de P., se réjouit cordialement de l'heureuse issue de cette affaire, et passa le reste de la journé avec l'habile comédien. Cependant, l'administration des postes et télégraphes de la Haye ne recevant pas de réponse, télégraphia à plusieurs reprises à Ijrendijke, mais sans résultat, car le directeur put intercepter toutes ces dépêches. Il va de soi qu'entre-temps la maréchaussée occupant les issues de l'hôtel avait été congédiée.

Le lendemain, P..., sans doute pour se remettre de toutes ses émotions de la veille, s'enfut promener et rencontra en chemin un fonctionnaire de la police qui le salua et le félicita sur l'heureuse tournure qu'avait prise cette affaire. La promenade de P.. se prolongea ; il prit goût au grand air, car il ne rentra plus. Il avait emporté une somme d'environ 700 florins, puisée dans la caisse, comme argent de poche.

Sur ces entrefaites l'inspecteur ne fut pas médiocrement ébaubi lorsqu'il vit apparaître le même jour un des hauts fonctionnaires de la Haye qui l'interrogea sur l'état des affaires. On découvrit le pot aux roses, les trucs et la dissimulation de P... et des mesures furent prises pour procéder à son arrestation. Mais l'oiseau s'était envolé. Il a été vu pour la dernière fois à Gand, et un signalement a été envoyé dans toutes les directions.

Si P... déploie dans sa fuite autant de ruse et de présence d'esprit qu'il en a montré dans la consommation de ses délits, son arrestation coûtera certes quelques peines à la justice.

En attendant, toutes les lettres arrivant à Ijsendijk et qu'on suppose se rapporter aux petites opérations financières de P... sont saisies et dépouillées par l'Etat.

Une voix d'or. — Un des derniers votes du conseil municipal a donné lieu à un amusant incident.

Eu dépouillant le scrutin pour l'élection d'un vice-président, on a trouvé dans l'urne un billet de banque de cent francs. Aucun des candidats n'ayant revendu que l'honneur de bénéficier de ce nouveau genre de bulletin, les quatre-vingts votants ont été invités à faire une perquisition dans leurs poches, afin de découvrir celui d'entre eux qui avait commis cette générosité inconsciente au profit du suffrage universel.

Vérification faite, le billet a été remis à M. Jobbé-Duval, qui en était le propriétaire.

Les exploits d'un terre-neuve. — Deux jeunes enfants, Jules et Auguste Lafond, le premier âgé de sept ans et le second âgé de neuf ans, jouaient hier soir, vers sept heures, sur les berges de la Seine à Billancourt.

L'un d'eux, Jules, ayant commis l'imprudence de monter sur le plat-bord d'une barque, perdit l'équilibre et tomba dans la Seine.

Aussitôt Auguste, appelant au secours, se jeta délibérément à l'eau et ragea vers l'endroit où venait de disparaître son frère Jules.

Mais, saisi par le froid ou les forces venant à lui manquer, le courageux petit garçon allait lui-même disparaître quand tout à coup un magnifique chien de terre-neuve appartenant à M. R.., propriétaire des environs, s'élançait dans la Seine et ramenait à terre le jeune Auguste, évanoui.

Puis, reprenant le même chemin, le brave terre-neuve allait accomplir son deuxième sauvetage, lorsque des mariniers, attirés par les cris, retiraient du fleuve le petit Jules Lafond.

Grâce aux soins prodigués aux deux jeunes enfants par M. Dulha, marchand de vins, ils ont été rappelés l'un et l'autre à la vie, au bout d'un quart d'heure, puis ont été reconduits chez leurs parents qui habitent quai d'Issy.

Quant au terre-neuve, qui est, dit-on, coutumier du fait, il s'est dérobé modestement à l'ovation que la foule voulait lui faire, pour aller se rouler sur l'herbe d'une prairie voisine.

Statistiques. — La perception de l'impôt a permis de constater combien il existait en France, à l'heure actuelle, de voitures et d'animaux attachés au service de ces voitures.

Il y a actuellement :

505,739 voitures à 4 roues.

333,288 voitures à 2 roues.

Le nombre des chevaux, mules et mulets servant à traîner ces voitures s'élève à 970,186, soit près d'un million.

Autre statistique non moins curieuse :

Voici les curieux résultats du relevé qui vient d'être fait du nombre des maisons existant actuellement en France :

Le nombre total des maisons est de 8 millions 875,267 ; elles se classent ainsi quant au nombre des ouvertures : 253,018 maisons à une ouverture, 1,841,517 à deux, 1,624,477 à trois, 1,160,817 à quatre, 842,430 à cinq et 3,173,008 à six et au-dessus.

Le nombre des constructions nouvelles effectuées en 1883 dans toute la France s'élève à 124,571, qui représentent une valeur locative de 47 millions et demi.

Le nombre des démolitions effectuées en 1883, dans toute la France, s'élève à 88,497, correspondant à une valeur locative de 19 millions.

Les médecins en France. — D'après une publication récente du ministère du commerce, il existait en France en 1831, 11,613 docteurs en médecine, 3,203 officiers de santé, 6,442 pharmaciens, 13,463 sages-femmes et 982 herboristes.

Les docteurs en médecine augmentent, mais très faiblement, 500 de plus environ de 1866 à 1875 et 900 de 1876 à 1881.

Ces chiffres ne sont pas exacts, car dans plusieurs villes, et notamment à Paris, un certain nombre de médecins négligent de faire enregistrer leurs diplômes comme l'exige la loi, et, par suite, ne figurent pas sur les listes officielles.

Les officiers de santé tendent à disparaître. On en comptait 2,000 de moins en 1876 qu'en 1866. En 1881, leur nombre avait encore diminué de 340.

Le département le plus déshérité au point de vue du personnel médical est le Morbihan, où il n'existait en 1881 que 45 docteurs, soit 1 docteur pour 10,645 habitants.

On sait cependant que dans ce département plusieurs maladies graves, notamment la fièvre typhoïde, règnent à l'état endémique.

Or, 219 communes sur 249 y sont très probablement privées de tout secours médical.

En résumé, sur 36,097 communes, il en est 29,795 où ne résident ni docteurs, ni officiers de santé; 33,523 communes sont dépourvues de pharmacies, 2,574 seulement en possèdent.

Calembour officiel. — A Courbevoie, la rue du Champ-Royal vient d'être débaptisée et s'appelle maintenant rue Rouget-de-l'Isle. Les édiles du lieu, pour arriver à cette nouvelle dénomination, ont fait une série de coqs-à-l'âne dignes du marquis de Bièvre. De « Champ-Royal, » on a fait « Champ-National, » puis « Chant-National, » puis « la Marseillaise. » Dès lors, le nom de « Rouget de l'Isle était tout indiqué.

TRIBUNAUX

Incidents d'audience en Corse

Depuis l'affaire Saint-Elme, l'opinion publique s'occupe fort de tout ce qui se passe en Corse. En ce qui touche les choses judiciaires, M. l'avocat-général Bissaud, — qui a requis, comme on sait, dans le procès Saint-Elme, — fait consciencieusement ce qui dépend de lui pour tenir le public en haleine et attirer l'attention sur sa personnalité.

A une des dernières audiences de la Cour d'assises, où un vulgaire bandit, nommé Lafranchi, était poursuivi sous les accusations d'homicide volontaire et de meurtre, M. Bissaud s'est plu à provoquer plusieurs incidents.

Lors des dépositions des témoins, un nommé Serouli est venu s'expliquer sur certains faits relatifs au meurtre commis, à la suite d'une dispute, par Lafranchi sur un sieur Marazzani. Le témoin exposant que ce dernier, avant de mourir, s'était trompé sur l'identité de son meurtrier et avait, par erreur, pour se venger, donné plusieurs coups de stylet à un nommé Vassali, témoin de la scène, Mᵉ Gavini, avocat, pose cette question à Serouli :

« A quelle maladie a succombé Vassali, décédé quelques mois après l'événement ?

» M. l'avocat-général : Faites-le donc mourir assassiné, cela est si facile ! »

Les deux avocats de l'accusé se lèvent aussitôt et protestent énergiquement contre l'insinuation de M. Bissaud.

« Nous ne pouvons pas, dit l'un des défenseurs, permettre que l'on dise qu'il nous est facile de faire assassiner les gens.

» M. l'avocat général. — Vous savez bien que je n'ai pas dit cela. »

M. le président intervient et invite le ministère public, aussi bien que les défenseurs, à ne pas prendre la parole sans son autorisation.

« Mᵉ Joseph de Montera. — Les défenseurs n'ont fait que répondre à une interpellation à eux directement adressée par M. l'avocat général Bissaud.

» M. le président. — Je dirai alors que M. l'avocat général a eu tort de vous interpeller sans m'avoir demandé la parole, et que vous avez eu tort de parler sans y avoir été autorisé par moi.

» Mᵉ de Montera. — D'accord : que l'on ne nous interpelle pas, et nous ne dirons rien. »

Après cet incident, un autre se produit pendant la plaidoirie de Mᵉ Gavini, plaidoirie au milieu de laquelle le défenseur, revenant sur l'insinuation de l'avocat général, est tout à coup interrompu par ces paroles de M. Bissaud :

« Vous alterez la vérité. »

Aussitôt les défenseurs font entendre de vives protestations. Ils affirment l'un et l'autre avoir parfaitement saisi le propos que dénie M. l'avocat général, et demandent à M. le président de les faire respecter.

Mᵉ Gavini, sur l'invitation du président, continue alors sa plaidoirie et proteste contre l'introduction, dans le débat, d'incidents absolument étrangers à l'affaire, et il dit que les préoccupations du dehors n'auraient pas dû arriver jusqu'au siège du ministère public.

Et Lafranchi — que l'affaire Bissaud nous a fait oublier — est condamné aux travaux forcés à perpétuité.

Affaire Lehoucq, dit Chazaud

Nous avons raconté l'odyssée de ce personnage qui, après avoir exercé tous les métiers, fait partout des dupes et changé trois ou quatre fois de nom, avait été obligé en dernier lieu de quitter Dijon où il rédigeait le journal la *Démocratie*.

Arrêté à Verdun, il a comparu hier devant la cour d'assises de Dijon, sous la double inculpation de faux en écriture publique et de faux en écriture privée.

Reconnu coupable sur le second chef, seulement, Lehoucq, dit Chazaud, a été condamné à trois ans de prison.

MENUS PROPOS

En police correctionnelle :

Le président. — Accusé, voyageant la nuit, en voiture, pourquoi n'aviez-vous pas allumé vos lanternes ?

L'accusé. — Mon président, quand le gendarme m'a arrêté je lui ai montré cette boîte d'allumettes, qui était vide, pas une seule n'ayant pu prendre. (*Avec force*) C'étaient des allumettes de la régie!... J'aurais pu allumer les lantern s avec des allumettes étrangères, mais je n'ai pas voulu frustrer le gouvernement.

Le prévenu est absous et le Tribunal lui adresse les plus vifs éloges.

***

Un aveugle avait une fort jolie femme, mais aussi fort acariâtre.

On faisait un jour, devant lui, l'éloge de la beauté de son épouse.

— C'est une rose, disait-on.

— Oui, c'est une rose, reprit l'aveugle; je l'ai deviné aux épines.

***

Calinaux convalescent veut savoir de combien il a maigri pendant sa maladie. Il se fait peser.

Tout à coup, s'apercevant qu'il a son chapeau sur la tête :

— Que je suis bête, fait-il, c'est un poids !

Et il le retire pour le mettre sous son bras.

***

— Garçon !

— Monsieur !...

— Qu'est-ce que c'est que cette horreur là ?

— Monsieur le voit bien, c'est un bifteck que l'on vient de faire cuire.

— Dites plutôt que c'est un cuir que l'on vient de faire bifteck.

***

Dialogue sténographié entre un jeune commis et son patron :

— Vous avez demandé à me parler ? fait le patron.

— Oui, monsieur.

— De quoi s'agit-il ?

— Je viens soumettre à votre équité une réclamation à laquelle, je n'en doute pas, vous ferez bon accueil.

— Laquelle ? Je vous écoute.

— Rien de plus légitime. Je fais dans la maison la même besogne que Z..., et je gagne trente francs de moins par moi. Est-ce juste ?

— Non, mon ami, vous avez raison... Je vais diminuer Z... de trente francs.

VARIÉTÉS

FŒDORA LA NIHILISTE

Par A. de Lamothe

(Suite.)

— Je ne dis pas le contraire, mais j'en reviens toujours là: que fait le comité ?

— Il ne rassemble ce soir, dit Fœdora.

— Ah! enfin! s'écria la Sibérienne, tâchez de décider quelque chose, si les chefs ne veulent plus la révolution, qu'ils le disent et nous cesserons de conspirer; à mon avis ce serait même le plus prudent en ce moment, ajouta-t-elle, et je t'engage, s'il y a quelque proposition de faite, à insister pour que le mouvement soit enrayé.

— Quoi! ce serait ton avis, s'écria la comtesse toujours crétule.

— Certainement oui, non pas que je renonce à mes théories; mais d'après tout ce que je vois, la nation n'est pas mûre pour les mettre en pratique, plus tard, je ne dis pas...

— En vérité, chère sœur, tes opinions sont tout-à-fait les miennes, ajournons nos projets de changements.

Un éclair de haine et de colère passa dans les yeux de Nadiége, qui les tenait fixés sur son assiette pour ne pas se trahir, et qui, voulant à tout prix compromettre son amie avant de perdre son frère, reprit tristement :

— Nous sommes du même avis ici, mais je ne suis pas du comité moi, et tes sages paroles il n'y a que moi qui les entende, auras-tu le courage de les répéter devant le conseil ?

— Crois-tu que ce soit nécessaire ?

— Absolument, si tu veux arrêter un mouvement qui, provoqué par le comité et mal soutenu, expose tous les Nihilistes convaincus à la prison, à la déportation, à la mort. Oui, amie, tu sais si je voudrais t'exposer à un danger ou même à un désagrément inutile. Eh bien! en cette occasion je te le déclare, je crois que ton devoir est de parler.

— Si cependant, par un acte de folie, mes collègues décidaient un attentat contre la personne de l'Empereur...

— Dans les circonstances actuelles ce serait une folie insigne, le signal de la plus épouvantable persécution. Une pareille détermination est plus qu'improbable, elle est impossible, si cependant elle se produisait, réclame énergiquement, et s'ils persistent, donne ta démission et retire-toi de cette assemblée de fous.

— Oh! que n'es-tu là pour me soutenir, soupira la comtesse.

L'arrivée de Paulovna interrompit cette conversation.

— Nous en reparlerons ce soir à dîner, fit la Sibérienne.

— Pourquoi pas après déjeûner.

— Il faut absolument que je sorte.

La jeune fille avait, elle aussi, à aller chez la comtesse Tatiana qui, lui trouvant une physionomie triste et préoccupée, lui demanda si elle n'était pas souffrante.

Fœdora prétexta une migraine et rentra de bonne heure pour préparer, avec Nadiége, le discours qu'elle devait prononcer.

Ce fut en vain qu'elle l'attendit; la Sibérienne qui avait ses raisons pour ne pas revenir, demeura tout le reste du jour en conférence soit avec Nubius, soit avec Soloviéf.

En désespoir de cause, Fœdora sortit en retard à huit heures et quelques minutes; quand elle arriva à la forge, le conseil, au grand complet, siégeait depuis un quart d'heure.

— Sœur, fit le président, au moment où elle prenait place au fauteuil, ton absence a failli arrêter nos délibérations, signe ce registre afin que nous puissions continuer.

— Un peu confuse de son inexactitude, Fœdora prit la plume, puis s'empressa de signer de son nom de Strella, et le secrétaire reprit aussitôt le livre.

— La parole est au frère Ignotus, dit le président.

Le baron se leva.

— Frères, dit-il, après l'importante décision que nous venons de prendre et que vous avez tous signée, je propose de faire comparaître le vengeur désigné par le sort, afin de recevoir son serment, mais auparavant il me semble nécessaire de nous entendre sur le délai qu'il convient de lui accorder, délai le plus bref possible, afin que nulle indiscrétion ne puisse faire avorter l'action sublime à laquelle la Russie d'abord, et le monde entier par elle, devront leur affranchissement complet et leur entière régénération.

Toutes les mains se levèrent aussitôt en signe d'assentiment; seule Fœdora avant de voter avec ses complices, crut devoir, effrayée qu'elle était par ces mots d'importante délibération signée à l'unanimité, demander au président de quoi il s'agissait.

— De la décision que tu viens de signer librement à ton arrivée, répondit Nubius à demi voix, avec un accent ironique qui la fit frémir.

— J'ai signé sans savoir quoi, reprit la jeune fille, ou plutôt en croyant qu'il ne s'agissait que du procès-verbal de notre précédente séance; je demande donc, ou que tu me fasses connaître cette délibération ou que le registre me soit communiqué pour le lire.

— Tu aurais dû en prendre connaissance avant d'y apposer ton nom, répondit sévèrement le président; la discussion ne peut être renouvelée sur un article déjà voté et, par conséquent, la communication du registre me semble inutile, qu'en pensent mes collègues ?

— Elle est contraire aux règlements et je m'y oppose, répartit la dame de Pique d'une voix aigre, voix dont le timbre était connu à Fœdora.

— Elle arrêterait nos délibérations, ajouta Ignotus.

Strella ouvrit la bouche pour réclamer, mais elle se tut et demeura immobile de saisissement, en entendant un des huissiers, qui venait d'ouvrir la porte, jeter à haute voix à l'assemblée le nom de Maxime Mikaélovitch Kourdoukof, désigné par le sort pour exécuter la sentence fatale.

A la vue du grand et beau jeune homme, portant le costume d'officier des chevaliers gardes, et s'avançant le front haut, l'air méprisant, la main sur la poignée de son sabre, deux revolvers passés à la ceinture, un murmure d'étonnement mêlé de crainte se fit entendre autour de la table.

Les huissiers saisirent leurs haches, Nubius et ses complices étendirent la main vers leurs armes et il y eut un moment de silence.

— Messieurs, fit Maxime en s'arrêtant en face des dix hommes masqués, si je suis venu ici, c'est que vous m'avez convoqué et je regrette que ma présence paraisse vous alarmer. Rassurez-vous sur mes intentions et veuillez vous expliquer.

Nubius avait eu le temps de se remettre :

— Frère, dit-il, les membres du comité secret ne sont pas accessibles à la peur, comme tu sembles le croire; ta présence ici ne les surprend pas, ce qui les étonne c'est de te voir t'avancer devant eux avec la tenue peu convenable que tu as eu le tort de garder, et surtout avec des armes qu'il est de règle de déposer avant de franchir le seuil de cette enceinte

— Ceci est mon costume habituel, et quant aux armes, je suis soldat et il ne m'est pas permis de les quitter.

— Laissons cela, reprit le président, et réponds à nos questions : Comment te nommes-tu ?

— Le nom sous lequel j'ai été annoncé est le mien : « Maxime Mikaélovitch Kourdoukof. »

— Appartiens-tu au parti nihiliste ?

— J'ai été inscrit sous le nº 4, à la 11e dizaine du 2e centre de Saint-Pétersbourg.

— Tu connais la partie des statuts relative aux affiliés ?

— Je la connais.

— Tu sais donc que l'obéissance absolue est le premier devoir.

— Je le sais.

— Et que, qui voudrait s'y soustraire encourrait une terrible punition.

— Je sais tout cela.

— Dès lors écoute et prépare-toi à exécuter l'ordre qui t'est donné.

Mu par le sentiment d'un devoir impérieux et par le seul mobile de l'intérêt public, considérant que la justice doit être égale pour tous, et impartiale envers tous, considérant que le plus grand obstacle à la régénération de la société et à l'affranchissement de tous les peuples en général et du peuple russe en particulier, est l'aveugle obstination d'Alexandre Nicolaévitch, se disant Empereur de Russie, que par cette obstination le dit Alexandre s'est rendu et se rend complice de tous les crimes commis par ses agents, qu'à une première sommation, il n'a répondu que par un silence coupable et a continué à se conduire en ennemi de la nation, le comité, suprême défenseur des droits du peuple, après avoir accordé un sursis à ce grand criminel, a cru de son devoir de le juger selon la loi et l'a, à l'unanimité, condamné à la peine de mort, te chargeant toi, Maxime Mikaélovitch Kourdoukof, de l'exécution de ladite sentence dans le plus bref délai.

— Oh! cela est infâme, s'écria un des juges, bondissant sur son siège, Maxime...

La main d'un de ses complices lui ferma la bouche, pendant qu'un autre le renversait sur l'estrade où il demeura sans mouvement.

— Je refuse d'obéir, vociféra l'officier, vous n'êtes pas des juges vous n'êtes qu'un ramassis de scélérats et de vils assassins.

— Saisissez cet homme, rugit Vindex.

— Le premier qui fait un pas vers moi, je le tue comme un chien, fit froidement l'officier.

Les exécuteurs hésitaient.

— Saisissez-le, répéta Vindex hors de lui.

— Seul, le président a le droit de donner des ordres ici, dit Nubius, d'une voix sévère. Maxime Mikaélovitch a refusé d'obéir, je le déclare rebelle et exclu de notre parti; ouvrez-lui les portes et qu'il se retire en emportant sa honte et ses remords.

— Je n'emporte d'autre remord que celui d'avoir été un moment en contact avec des bandits et des assassins, répondit le jeune homme en marchant vers la porte qui se referma derrière lui.

— Il va nous dénoncer le scélérat, grondait le Juif.

— Silence! fit le président, il ne parlera pas, c'est moi qui en réponds, il est condamné à mort.

Presque au même moment, au dehors, on entendit un grand cri suivi d'un coup de revolver dont le bruit se perdit dans la solitude.

(*A suivre.*)

DERNIÈRE HEURE

(De nos correspondants particuliers et PAR FIL SPÉCIAL)

Conférence de M. Laguerre

Paris, 8 juin.

M. Laguerre a fait hier une conférence révisionniste dans la salle du Concert parisien.

Le major Labordère présidait.

La soirée a été très calme.

PROGRAMMES DES THÉATRES

Hippodrome roubaisien. — Dimanche 8 juin 1884. — Bureaux : 6 heures. Rideau : 8 heures 1/2.

Tournée dramatique organisée par M. Dumaine, premier sujet du Théâtre de l'Opéra, de la Porte St-Martin, de la Gaîté, du Châtelet, de l'Ambigu, etc., remplira le rôle de Buridan qu'il a joué 500 fois à Paris.

Une seule représentation de LA TOUR DE NESLE, drame en 5 actes et 9 tableaux, d'Alexandre Dumas et Frédéric Gaillardet.

M. Romain, Gaultier d'Aulnay. — M. Rohdé, Philippe d'Aulnay. — M. Alcime, Enguerrand de Marigny. — Mme Moina Clément, Marguerite de Bourgogne. — M. Rosny, Pierrefonds. — M. Deroy, Savoisy. — M. Lacroix, Landry, — M. Guimier, Orsini. — M. Vitry, Raoul.

Louis X, M. Charlet. — Simon, M. Boulard. — Richard, M. Maxime. — Un héraut, M. Bouly. — La femme voilée, Mme Leblanc. — Charlotte, Mme Bertin. — Un page, Mlle Henrietta. — Gardes, Seigneurs.

Costumes et accessoires du Théâtre de la Gaîté.

Grand-Théâtre de Lille. — Lundi 9 juin. — Bureaux à 7 h. 1/2. — Rideau à 8 h. 0/0.

Représentation donnée par M. Baron, avec le concours de plusieurs artistes.

LE MAITRE D'ÉCOLE, vaudeville en un acte, de MM. Lockroy et Anicet Bourgeois.

LES SAUTIMBANQUES, comédie-vaudeville en trois actes, de MM. Dumersan et Varin.

C'EST POUR CE SOIR, prétexte à intermède, par M. William-Busnach.

Kermesses de l'arrondissement de Lille

8 juin. — Beaucamps, Fâches, Salomé, Thumesnil, Anstaing, Chapelle-d'Armentières, Esquermes, Fretin, Halluin, Hem, Seclin, Wambrechies, Wasquehal, Wicres.

Assez souvent nos abonnés nous demandent de leur indiquer un bon hôtel à **Paris** ; nous sommes heureux de pouvoir leur recommander l'**Hôtel CLAISE**, situé **Place de la Bourse**, au centre des affaires et pourvu de tous les avantages des hôtels modernes. Par son installation, sa bonne tenue et ses prix modérés, il convient en tous points à nos industriels du Nord.

CRÉDIT LYONNAIS

Société anonyme fondée en 1863

CAPITAL : **200 millions**

AGENCES DE : Roubaix, rue Nain, nº 20
Tourcoing, rue de l'Hôtel-de-Ville

Dépôts remboursables : de 3 à 5 ans, 5 0/0 l'an ; à 2 ans, 4 0/0 l'an ; à 1 an, 3 0/0 l'an ; à plus court termes et à vue, à des taux divers. — Prêts sur titres. — Escompte et recouvrements. — Délivrance de chèques, traites, lettres de Crédit sur France et Etranger. — Garde de titres. — Ordres de bourse. — Souscriptions, vente et achat de monnaies étrangères. — Escompte de coupons divers. — Paiement immédiat **sans aucun frais** des coupons *Paris-Lyon-Méditerrannée, Ouest, Est et Midi*. — Paiement, sans frais, des coupons échus des *Rentes françaises* et des *Obligations Ville de Paris*. 20569

COMMERCE

LAINES

Londres, le 7 juin.

Enchères de laines, 6e semaine, 2e série.

Après les vacances de la Pentecôte, il est revenu, mercredi dernier, un grand concours d'acheteurs pour assister à la dernière période de la deuxième série d'enchères de laines coloniales sur notre marché.

L'animation est générale, mais elle est plus grande encore sur les bancs anglais, qui sont mieux remplis que ceux des étrangers.

On constate un affermissement des cours de tous les genres recherchés jusqu'ici, ainsi que des cas fréquents de hausse.

La composition des catalogues reste satisfaisante et comprend un bon choix de laines courantes à peigne dans lequel les laines supérieures à chaînes et à canuettes mécaniques fines deviennent presque introuvables.

Pour l'exportation, la demande continue active surtout pour l'Allemagne.

Jusqu'à ce jour, on a présenté 317,278 balles, desquelles 287,511 balles sont vendues et 29,767 balles retirées. On offrira jusqu'à la clôture, le 12 de ce mois, 34,251 balles d'Australie et 4,666 balles du Cap de Bonne-Espérance.

PAUL PIERRARD, courtier.

Liegnitz, 5 juin.

Les arrivages à la foire de ce jour comportent environ 6,[illegible] qtx. Il a été vendu ces jours derniers environ 3,750 qtx. Les prix pour fines laines seigneuriales sont de 19 à 210 Rm, soit 5 à 8 Rm au-dessus des cours de l'an dernier ; pour qualités moyennes de 165 à 180 Rm., soit 3 à 6 Rm. en hausse sur les cours de 1883. Les laines de campagnards ont obtenu les cours de l'an dernier.

Breslau, 4 juin.

Les affaires pendant le mois de mai ont été passablement actives ; il a été traité au delà de 3,000 qtx, dont 1,500 qtx laines en suint destinés pour la Lusace et l'Autriche. A côté de cela les bonnes laines de Silésie ont été particulièrement recherchées dans les 60 thalers pour le Rhin; en outre, on a fait des laines lavées à dos de Russie pour la Saxe à circa 40 thalers. Sur livraison de la prochaine tonte quelques contrats ont déjà été effectués ces derniers temps à prix en hausse de 6 à 12 Rm. sur ceux de 1883 notamment pour les fines laines. Les nouvelles laines, dont le lavage est généralement bien réussi, commencent déjà à arriver sur place et de plus fortes quantités sont prochainement attendues.

Posen, 4 juin.

Il a été traité depuis huit jours quelques petites parties laines à drap aux environs de 55 thalers et laines mal propres de 21 à 21 1/2 thalers. Le stock actuel sur place est évalué à 4,500 qtx, destinés pour la prochaine foire. Sur livraison de la nouvelle tonte des contrats en fines laines à